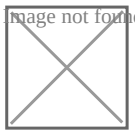

Mariage aprés un oqtf et retrait de passeport par la poilce

Par **sliliad**, le **25/06/2013** à **20:49**

bonjour,
je viens de consulter le site et vraiment j'ai trouvé que c'est utile d'exposé ma situation ,
je suis entré en France avec un visa touristique et qui est déjà expiré en JANVIER dernier, et j'ai déposé un dossier de mariage en même mois ,et comme j'ai été interpellé par la police avant la date de mariage ils m'ont délivré une OQTF avec retrait de passeport ,
et comme j'étais recherché dans le département de ma fiancé ,je ne peux plus célébré mon mariage avec elle dans son domicile
alors on a décidé les deux de se marié a paris ,mais je ne connais pas la procédure a faire ,soi dans le mariage ou après concernant les démarches au niveau de la préfecture ,je déposé sans avoir problème au niveau de la préfecture pour obtention de carte de séjour et surtout que m'ont passeport avec le visa est chez la police,
merci d'avance pour votre réponse

Par **adamadem**, le **17/06/2015** à **09:52**

tu vas au consulat de ton pays et tu fais une déclaration de perte de ton passeport et tu refais un autre ; prends un rendez vous à la mairie pour célébrer ton mariage et marie toi . puis une fois ta ton livret de famille tu attends six mois et tu déposes une nouvelle demande de titre de séjour dans le cadre du regroupement familial . il faut avoir six mois de vie commune c'est obligatoire si non refus de titre de séjour . bon courage

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés